



CEEAC

ECCAS

Le Président de la Commission

DECISION N°001/CEEAC/COM/21

Portant suspension du Colonel BENGUE Jean ARTHUR, Sous-Chef d'Etat-Major Renseignement de la FOMAC à l'EMR, fonctionnaire de la CEEAC

Le Président de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC);

Vu le Traité révisé instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale du 18 décembre 2019 entrée en vigueur le 28 août 2020, notamment en ses articles 20 et 114 (2);

Vu la décision n° 01 CEEAC/CCEG/XVII/2020 du 30 Juillet 2020 fixant et organisant la période transitoire du personnel du Secrétariat Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, notamment en son article 1^{er};

Vu le Statut du Personnel du Secrétariat Général de la CEEAC du 28 Aout 1987, notamment en son article 42, alinéa 2 ;

Vu la décision n° 13/CEEAC/CCEG/XVII/20 du 28 août 2020 portant nomination de Monsieur **Gilberto Da Piedade VERISSIMO**, en qualité de Président de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ;

Vu la Décision n°26/CEEAC/SG/17 du 25 Mai 2018, portant nomination du Lieutenant-Colonel BENGUE Jean Arthur comme Sous-chef d'Etat-Major Renseignement de la FOMAC à l'EMR, notamment en son article 3 ;

Considérant le document écrit par l'intéressé intitulé FICHE à l'attention des hautes autorités centrafricaines du 07 janvier 2021 diffusé sur les réseaux sociaux par lui-même, acte qui viole les articles 23, 24, 25 et 26 du Statut du Personnel du Secrétariat Général de la CEEAC du 28 Aout 1987 dont les principes sont repris dans les articles 74(2), 75(2), 76(2) et 77 du Statut du Personnel de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale ;

Considérant la gravité des actes accomplis par l'intéressé ;

DECIDE

Article 1^{er} :

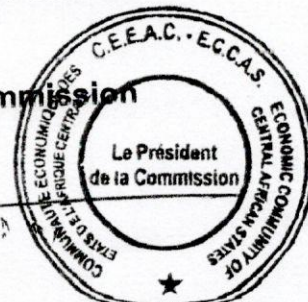
Le Colonel Bengue Jean Arthur, est suspendu de ses fonctions pour faute grave lui reprochée.

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature. Elle sera publiée au Journal Officiel de la Communauté, en langues anglaise, espagnole, française, et portugaise.

Fait à Libreville, le 11 Janvier 2021

Le Président de la Commission



Ambassadeur Gilberto Da Piedade VERISSIMO